**RAPPORT DE PROGRES DE PROJET PBF**

**PAYS :** République Centrafricaine

**TYPE DE RAPPORT : Annuel**

**ANNEE DE RAPPORT :** 2021

|  |  |
| --- | --- |
| **Titre du projet :** Défenseuses des Droits humains, actrices de la consolidation de la paix  **Numéro Projet / MPTF Gateway:** **-413 / MPTF 00125954** | |
| **Si le financement passe par un Fonds Fiduciaire (“Trust fund”) :**  Fonds fiduciaire pays  Fonds fiduciaire régional  **Nom du fonds fiduciaire :** | **Type et nom d’agence récipiendaire :**  **RUNO PNUD (Agence coordinatrice)**  **NUNO Avocats Sans Frontières (ASF)** |
| **Date du premier transfert de fonds :** 16/02/2021  **Date de fin de projet :** 15/08/2022  **Le projet est-il dans ces six derniers mois de mise en œuvre ?** Non | |
| **Est-ce que le projet fait part d’une des fenêtres prioritaires spécifiques du PBF :**  Initiative de promotion du genre  Initiative de promotion de la jeunesse  Transition entre différentes configurations de l’ONU (e.g. sortie de la mission de maintien de la paix)  Projet transfrontalier ou régional | |
| **Budget PBF total approuvé (par agence récipiendaire) :**  **Agence récipiendaire Budget**  **PNUD** $ 900,000.00  **ASF**  $ 600,000.00  Total : $ 1 500 000.00  Taux de mise en œuvre approximatif comme pourcentage du budget total du projet : **51%.**  \*JOINDRE LE BUDGET EXCEL DU PROJET MONTRANT LES DÉPENSES APPROXIMATIVES ACTUELLES\*  **Budgétisation sensible au genre :**  Indiquez le montant ($) du budget dans le document de projet alloué aux activités dédiées à l’égalité des sexes ou à l’autonomisation des femmes : $ 1 500 000  Indiquez le montant ($) du budget dépensé jusqu’à maintenant pour les activités dédiées à l’égalité des sexes ou à l’autonomisation des femmes : **719 356,33 $** | |
| **Marquer de genre du projet : GM3**  **Marquer de risque du projet : Faible**  **Domaine de priorité de l’intervention PBF (« PBF focus area ») : 2.3 Prévention/gestion des conflits** | |
| **Préparation du rapport :**  Rapport préparé par : **Christine Meta Mpinda**, Spécialiste Genre PNUD et **Jean NSENGIYUMVA**, Coordinateur de Programme ASF  Rapport approuvé par : **Natalie Boucly,** Représentante Résidente du PNUD et **Jean NSENGIYUMVA**, Coordinateur de Programme ASF  Le Secrétariat PBF a-t-il revu le rapport : Oui | |

***NOTES POUR REMPLIR LE RAPPORT :***

* *Évitez les acronymes et le jargon des Nations Unies, utilisez un langage général / commun.*
* *Décrivez ce que le projet a fait dans la période de rapport, plutôt que les intentions du projet.*
* *Soyez aussi concret que possible. Évitez les discours théoriques, vagues ou conceptuels.*
* *Veillez à ce que l'analyse et l'évaluation des progrès du projet tiennent compte des spécificités du sexe et de l'âge.*
* *Veuillez inclure des considérations, ajustements et résultats liés au COVID-19 et répondez à la section IV.*

**Partie 1 : Progrès global du projet**

***Expliquer brièvement l'état global de mise en œuvre du projet en termes de cycle de mise en œuvre, y compris si toutes les activités préparatoires ont été achevées (par exemple, contractualisation des partenaires, recrutement du personnel etc.) (limite de 1500 caractères) :***

Toutes les activités préparatoires sont achevées et conformément au plan de travail annuel, 60% des activités du projet ont déjà été réalisées. Sept organisations de la société civile partenaires du projet ont été sélectionnées et ont reçu une partie des financements. Il s’agit de (1) L’Organisation des Jeunes Leaders pour le Développement (OJLD) basée à Bouar, (2) du Centre pour la Promotion et la Défense des Droits de l’Enfant (CPDE) basée à Berberati, (3) de la Maison de l’Enfant et de la Femme Pygmées (MEFP) basée à Nola, (4) Défis et objectifs (DO) basée à Bangui, de (5) l’Association des Femmes Juristes (AFJC) basé à Bangui, Bouar et Berberati, (6) du Forum des Femmes Parlementaires (FFPCA) basé à Bangui, ainsi que (7) du Réseau des Organisations de la Société civile pour la gouvernance et le développement (ROSCA-GD) basé à Bangui.

Les ressources humaines devant accompagner la mise en œuvre du projet ont été recrutées et sont opérationnelles depuis le 1er juin pour ASF et le 1er juillet pour le PNUD. Les équipements (véhicules, ordinateurs, imprimantes, fournitures de bureau) ont été commandés et livrés. Au mois de juillet 2021, ASF a finalisé l’installation du Bureau régional de Berberati qui est désormais chargé d’apporter un soutien technique aux partenaires de mise en œuvre des activités sur le terrain dans les ressorts préfectoraux de Berberati, Bouar et Nola.

***Veuillez indiquer tout événement important lié au projet prévu au cours des six prochains mois, par exemple : les dialogues nationaux, les congrès des jeunes, les projections de films (limite de 1000 caractères) :***

* La poursuite des sensibilisations (les outils ayant été tous réalisés et les formations à leur usage finalisée) dans les quatre zones de mise en œuvre du projet, des acteurs communautaires clés au travail des défenseuses des droits humains ;
* Le renforcement des capacités de la Commission Nationale des Droits de l’Homme et des Libertés Fondamentales (CNDHLF) pour assurer le suivi de la situation des droits des femmes et des défenseuses ;
* La production des deux rapports de monitoring sur la situation des droits des femmes et des défenseuses ;
* La mise en place d'une plateforme nationale des Femmes défenseuses des droits humains
* La réflexion sur les mécanismes communautaires d’alerte, de prévention et de réponse aux violences contre les défenseuses des droits humains

**POUR LES PROJETS DANS LES SIX DERNIERS MOIS DE MISE EN ŒUVRE :**

*Résumez le principal changement structurel, institutionnel ou sociétal auquel le projet a approuvé. Ceci n’est pas une anecdote ou une liste des activités individuelles accomplies, mais une description de progrès fait vers l’objectif principal du projet. (Limite de 1500 caractères):*

**N/A**

*En quelques phrases, expliquez comment le projet a eu un impact humain réel. Ceci peut inclure un exemple spécifique de comment il a affecté la vie des personnes dans le pays - si possible, utilisez des citations directes des bénéficiaires ou des weblinks à la communication stratégique publiée. (Limite de 2000 caractères):*

**N/A**

**Partie II : Progrès par Résultat du projet**

*Décrire les principaux progrès réalisés au cours de la période considérée (pour les rapports de juin : janvier-juin ; pour les rapports de novembre : janvier-novembre ; pour les rapports finaux : durée totale du projet). Prière de ne pas énumérer toutes les activités individuelles). Si le projet commence à faire / a fait une différence au niveau des résultats, fournissez des preuves spécifiques pour les progrès (quantitatifs et qualitatifs) et expliquez comment cela a un impact sur le contexte politique et de consolidation de la paix.*

*.*

* *“On track” – il s’agit de l'achèvement en temps voulu des produits du projet, comme indiqué dans le plan de travail annuel ;*
* *“On track with peacebuilding results” -* *fait référence à des changements de niveau supérieur dans les facteurs de conflit ou de paix auxquels le projet est censé contribuer. Ceci est plus probable dans les projets matures que nouveaux.*

*Si votre projet a plus de quatre Résultats, contactez PBSO (Bureau d’Appui à la Consolidation de la Paix) pour la modification de ce canevas.*

**Résultat 1 : Les femmes défenseuses des droits humains jouissent d’une protection renforcée et œuvrent dans un environnement sûr et propice à la promotion des droits humains**

Veuillez évaluer l'état actuel des progrès du résultat : **On Track**

**Résumé de progrès :** (Limite de 3000 caractères)

La disponibilité d’**une étude de base** finalisée par le projet est le premier progrès sans lequel les activités du projet ne pouvaient se poursuivre. Cet étude a été importante pour confirmer l’identification et la cartographie des organisations activistes des femmes et jeunes bénéficiaires directes du projet, les mécanismes de protection communautaire de protection des défenseurs et défenseuses des droits humains existants, les initiatives d’élaboration ou de renforcement du cadre légal de protection des défenseurs et défenseuses, mais aussi les complémentarités et/ou synergies avec les autres interventions des différents acteurs, y compris les autres projets financés par le PBF. Cette étude de base a aussi permis de finaliser le cadre de résultats du projet qui dispose à présent de toutes les données de base et des cibles pour les différents indicateurs et facilite ainsi le suivi vers les résultats fixés par le projet. (Voir le cadre finalisé complété en annexe de ce rapport).

Selon le rapport de l’étude de base du projet, la répartition des plateformes et réseaux de femmes par principaux domaines d’activité montre que d’une manière générale, ces plateformes ou réseaux de femmes exercent dans les activités génératrices de revenu (71,43%). Ensuite viennent dans l’ordre, les plateformes et réseaux de femmes exerçant dans le domaine des activités agricoles (21,43%) et enfin, les plateformes et réseaux de femmes exerçant dans le domaine de la protection de la femme et des enfants (7,14%). Dans toute la zone d’intervention du projet, la principale activité menée dans les OSC activistes reste la sensibilisation des membres de leur communauté sur les Droits Humains (43%). Ensuite viennent dans l’ordre, les activités d’appui aux victimes, le plaidoyer et la collecte et partage d’information sur les incidents liés aux droits humains respectivement à hauteur de 25%, 24% et 9%.

Il ressort aussi des analyses que les principales menaces dont les membres des OSC activistes font face sont les pesanteurs socioculturelles (31%), le dénigrement (27%), les agressions ou violences physiques (14%) ensuite, viennent les problèmes liés au contexte sécuritaire (12%), la sureté des moyens de transport (12%) et enfin la stigmatisation par les membres de la communauté (4%).

Par ailleurs, les préparatifs pour le renforcement des capacités de la Commission Nationale des Droits de l’Homme et des Libertés Fondamentales (CNDHLF**)** avancent. La Commission sera accompagnée pour réaliser **un monitoring approprié des violations des droits des femmes activistes et défenseuses des droits humains**. Les besoins en formation de cette commission ont été identifiés de façon participative et le plan ainsi que le contenu de la formation finalisés. Une experte spécialisée dans l’enseignement du monitoring a été identifiée et est en train de préparer la formation qui se déroulera avant la fin de l’année 2021. Cette formation inclura les activistes d’AFJC pour leur faire profiter de cette expertise internationale.

***Indiquez toute analyse supplémentaire sur la manière dont l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et / ou l'inclusion et la réactivité aux besoins des jeunes ont été assurées dans le cadre de ce résultat : (Limite de 1000 caractères)***

Le climat d'insécurité et les limites de l’Etat et ses institutions à protéger les droits des femmes occasionne que celles-ci particulièrement soient prises pour cibles et empêchées de faire leur travail. A titre d’exemple, certaines défenseuses des droits humains dans la Sanga- Mbaéré qui essaient de mener des activités sont ralentis dans leurs actions pour des raisons multiples et complexes dont certaines tiennent aux contextes particuliers dans lesquels elles agissent. Elles seraient souvent perçues comme remettant en question les notions traditionnelles de la famille et des rôles attribués aux hommes et aux femmes dans la société. Ce qui souvent suscite contre elles de l’hostilité des acteurs étatiques et des responsables locaux, des groupes confessionnels, de leurs familles, des voisins et des membres de communautés qui considèrent que leurs activités risquent de porter atteinte à la religion, à l’honneur et à la culture ou qu’elles menacent leur mode de vie par exemple chez les pygmées où le non-respect de la coutume constitue une raison valable de l’exclusion de la communauté.

**Résultat 2 : Les capacités des communautés locales sont renforcées pour assurer la promotion des droits des femmes et la protection des défenseuses des droits humains.**

Veuillez évaluer l'état actuel des progrès du résultat : **On Track**

**Résumé de progrès :** (Limite de 3000 caractères)

- Des réseaux locaux de protection des femmes défenseurs des droits humains ont été identifiés dans chacune des 4 zones de mise en œuvre du projet (Nana-Mambéré (Bouar), Mambéré-Kadéï (Berberati), Sangha-Mbaéré (Nola) et Bangui). Ces réseaux regroupent plus de 50 organisations des femmes à base communautaires ainsi que des organisations de la société civile. Cinq séances de renforcements de capacités ont été faites au bénéfice de ces activistes (dont 01 à Bouar, 01 à Berberati et 02 à Nola et 1 autre à Bangui) pour au total 130 personnes dont 56 femmes et 14 hommes. *Le principal changement à noter à ce stade est la volonté des femmes à se fédérer et travailler ensemble sur des objectifs communs.*

- Plus de 400 leaders communautaires, OSC, représentants des médias, des institutions et de des députés (dont 139 femmes et filles) ont été engagés pour être sensibilisés sur la nécessité d’impliquer les femmes dans les mécanismes de justice transitionnelle et la consolidation de la paix. Le Forum des femmes parlementaires, partenaire de mise en œuvre de cette activité ont ensuite organisé une séance de restitution et de réflexion avec la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation (CVJRR) pour réfléchir ensemble sur la meilleure approche pour prendre en compte le genre dans les travaux de la commission. *Une sous-commission Genre devrait être mise en place au sein de la CVJRR pour y veiller.*

- 14 séances de sensibilisation pour légitimer et accompagner les actions des femmes défenseuses de droit ont été organisées à l’intention de 907 acteurs communautaires (dont 243 hommes et 664 femmes) à Nola, Berberati et Bouar. Ces acteurs ont un rôle très important au sein de la communauté dans la facilitation du travail de ces défenseuses ;

- le renforcement des capacités des radios locales sur la promotion du genre, la prévention et la gestion pacifique des conflits : 06 séances d’échange avec les journalistes et les professionnels de média sur la thématique de la promotion du genre la prévention et la gestion pacifique des conflits ont été faites, et ont regroupés 53 personnes (dont 49 hommes et 04 femmes) pour identifier les besoins qui peuvent être exploités pour leur renforcement de capacités. Ainsi, à la suite une séance de renforcement de capacité a pu alors être fate au 21 septembre à Berberati au bénéfice de 15(9hommes et 6 femmes) journalistes de la radio Zoupkana.

- Les activités en lien avec l’autonomisation économique seront réalisées à partir de janvier 2022. Les premières bénéficiaires seront les femmes regroupées au sein des réseaux de défense des droits humains qui ont été crées dans les zones du projet. Le bénéfice d’appuyer cette cible sera ressenti non seulement immédiatement sur l’augmentation des moyens de subsistances mais aussi pourra contribuer à susciter leur intérêt dans la défense des droits humains, leur possible participation aux organes de décisions au niveau local dans la perspective des prochaines élections locales planifiées en septembre 2022.

***Indiquez toute analyse supplémentaire sur la manière dont l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et / ou l'inclusion et la réactivité aux besoins des jeunes ont été assurées dans le cadre de ce résultat : (Limite de 1000 caractères)***

Les capacités limitées des OSC et la faible autonomie financière des femmes constituent des véritables défis confirmés l’étude de base du projet. Les interventions de ce résultat visent donc principalement l’engagement des acteurs au niveau communautaire et local en tant que vecteurs de changement pour travailler sur l’acceptation du rôle des femmes défenseuses des droits humains dans la société et du développement comme une composante essentielle dans l’assurance de leur protection.

Certaines femmes seraient conscientes, dès leur jeune âge, de l'oppression et de la discrimination encouragée et acceptée au nom de la culture. Par exemple, une femme qui fait l'objet de violences sans rien dire y est considérée comme un modèle. Bien que certaines femmes aient accepté cette discrimination, un des membres du réseau de la défense des droits de la femme de Nola témoignait lors de la mission de visite terrain qu’elle espère que « le projet aidera à relever ce défi et de promouvoir à travers la sensibilisation le respect du travail de la femme qui prend le courage pour défendre les droits des autres ».

**Partie III : Questions transversales**

|  |  |
| --- | --- |
| **Suivi :** Indiquez les activités de suivi conduites dans la période du rapport (Limite de 1000 caractères)  **-** Un comité de pilotage et de lancement de projet a été organisé le 16 mars 2021  - Un Comité de revue technique du projet a été organisé le 05 novembre 2021 en vue de suivre les progrès annuels vers les résultats du projet  - 5 réunions mensuelles de suivi techniques entre le PNUD et ASF déjà tenues pour s'assurer d’une bonne planification conjointe et d’assurer le suivi des progrès dans la mise en œuvre du projet  - Trois missions conjointes PNUD, Division genre de l’ANE et Direction Générale de la Promotion du Genre a été organisée dans les zones du Projet du 26 octobre au 09 novembre (Bouar, Berberati et Nola) en vue de suivre les activités des partenaires de mise en œuvre FFPCA, ROSCA-GD et AFJC, ainsi que les autres partenaires du Programme Genre  - Trois missions de suivi organisées par le Bureau projet ASF à Berberati, Bouar et Nola entre septembre et octobre 2021 | Est-ce que les indicateurs des résultats ont des bases de référence ? **Non**  Le projet a-t-il lancé des enquêtes de perception ou d'autres collectes de données communautaires ?  **OUI**, une étude de base a été lancée pour permettre entre autres de renseigner les indicateurs de base non déterminés dans le cadre des résultats du projet. |
| **Evaluation :** Est-ce qu’un exercice évaluatif a été conduit pendant la période du rapport ?  **Non** | Budget pour évaluation finale (réponse obligatoire) : **$ 50 000**  Si le projet se termine dans les 6 prochains mois, décrire les préparatifs pour l’évaluation *(*Limite de 1500 caractères*)* : **N/A** |
| **Effets catalytiques (financiers):** Indiquez le nom de l'agent de financement et le montant du soutien financier non PBF supplémentaire qui a été obtenu par le projet. | Nom de donnateur: Montant ($): |
| **Autre**: Y a-t-il d'autres points concernant la mise en œuvre du projet que vous souhaitez partager, y compris sur les besoins en capacité des organisations bénéficiaires? (Limite de 1500 caractères) | En juin 2021, en vue d'assurer une mise en œuvre efficace du projet, les partenaires de mise en œuvre sélectionnés ont participé à des sessions de formations et d'orientations techniques et financières sur les aspects thématiques du projet, le rapportage technique et financier des projets. D’autres formations sur la gestion axée sur les résultats sont envisagées d’ici la fin du mois de décembre. |

**Partie IV: COVID-19**

*Veuillez répondre à ces questions si le projet a subi des ajustements financiers ou non-financiers en raison de la pandémie COVID-19.*

1. Ajustements financiers : Veuillez indiquer le montant total en USD des ajustements liés au COVID-19.

$

1. **Ajustements non-financiers : Veuillez indiquer tout ajustement du projet qui n'a pas eu de conséquences financières.**

Bien que le pays ait été déclaré en urgence sanitaire vu la montée des cas de contamination à la Covid-19, le projet n'a pas subi de grand impact dans la mise en œuvre (février-novembre 2021). La Covid-19 n’a pas impacté les activités de démarrage comme la finalisation des recrutements, la contractualisation des partenaires, d'acquisition des équipements, etc. Cependant, pour contribuer à la lutte contre la maladie, les mesures barrières (lavage des mains, le port du masque et la limitation du nombre de personnes par sessions ont été mises en application pour limiter les risques éventuels de propagation ou de contamination à la Covid-19

1. Veuillez sélectionner toutes les catégories qui décrivent les ajustements du projet (et inclure des détails dans les sections générales de ce rapport) :

Renforcer les capacités de gestion de crise et de communication

Assurer une réponse et une reprise inclusives et équitables

Renforcer la cohésion sociale intercommunautaire et la gestion des frontières

Lutter contre le discours de haine et la stigmatisation et répondre aux traumatismes

Soutenir l'appel du SG au « cessez-le-feu mondial »

Autres (veuillez préciser):

Le cas échéant, veuillez partager une histoire de réussite COVID-19 de ce projet (*i.e. comment les ajustements de ce projet ont fait une différence et ont contribué à une réponse positive à la pandémie / empêché les tensions ou la violence liées à la pandémie, etc.*)

**Partie V : ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DU PROJET SUR LA BASE DES INDICATEURS :**

Utiliser le cadre de résultats du projet conformément au document de projet approuvé ou à toute modification et fournir une mise à jour sur la réalisation des indicateurs clés au niveau des résultats et des produits dans le tableau ci-dessous. Veuillez sélectionnez les produits et les indicateurs les plus pertinents avec les progrès les plus pertinents à mettre en évidence. S'il n'a pas été possible de collecter des données sur les indicateurs particuliers, indiquez-le et donnez des explications. Fournir des données désagrégées par sexe et par âge. (300 caractères maximum par entrée)

|  | **Indicateurs** | **Base de données** | **Cible de fin de projet** | **Etapes d’indicateur/ milestone** | **Progrès actuel de l’indicateur** | **Raisons pour les retards ou changements** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Résultat 1**  Les femmes défenseuses des droits humains jouissent d’une protection renforcée et œuvrent dans un environnement sûr et propice à la promotion des droits humains | Indicateur 1.1  Existence d’un cadre légal de protection des défenseurs des DH sensible au genre | Non (proposition de projet de loi émanant de la société civile de mars 2020) | Oui (Un cadre légal de protection mettant en lumière la vulnérabilité des défenseuses des DH et le rôle et la contribution des défenseuses des droits humains dans la promotion et la protection des droits humains, de la démocratie, de l’Etat de droit et du développement adopté) | **Oui** | **Non** | Le projet de loi n’est pas encore inscrit à l’agenda de l’Assemblée nationale pour examen. |
| Indicateur 1.2  Pourcentage des femmes défenseuses qui se sentent protégées et en sécurité pour mener leurs actions de promotion et de défense des DH | 33% | **48%** | 30% | **33%** | Une enquête sera menée à la fin du projet pour assurer les progrès liés à cet indicateur |
| Indicateur 1.3  Pourcentage des femmes / OSC des femmes activistes impliquées dans les mécanismes de justice transitionnelle et de consolidation de la paix | 16% | 35% | 20% | **16%** | Idem |
| Produit 1.1  Le dispositif institutionnel de protection des défenseuses des droits humains est consolidé | Indicateur 1.1.1  Nombre de rapports sensibles au genre produits sur la situation des défenseurs et des défenseuses des droits humains | **0** | **2** | **1** | **0** | La formation de la CNDHLF et AFJC est planifié pour le début du mois de décembre |
| Indicateur 1.1.2  Nombre de notes et déclarations produites mettant en avant l’importance d’un cadre légal de protection des défenseurs.ses des DH sensible au genre | **0** | **2** | 1 | **2** | Déclaration du Président de l’Assemblée nationale et celle des membres du Forum des Femmes parlementaires |
| Produit 1.2  Les femmes activistes de la société civile voient leurs capacités renforcées et sont accompagnées dans leurs actions de défense des droits des femmes et de consolidation de la paix | Indicateur 1.2.1  Nombre de rapports rapport de monitoring des droits humains produits par les OSC des femmes activistes | **0** | **2** | 1 | **0** | La formation sur les outils de collecte et de rédaction desdits rapports est indispensable pour la production de ces rapports. Elle est en préparation pour le début du mois de décembre |
| Indicateur 1.2.2  Pourcentage des OSC des femmes et jeunes filles activistes appuyées ayant développé des stratégies propres de protection pour leur sécurité | 9% | 30% | 10% | **0%** | Les formations sur l’élaboration des stratégies propre de protection sont planifiées en début d’année 2022 |
| **Résultat 2**  Les capacités des communautés locales sont renforcées pour assurer la promotion des droits des femmes et la protection des défenseuses des droits humains | Indicateur 2.1  Pourcentage de la population dans les zones cibles du projet (hommes, femmes et jeunes) qui indique mieux comprendre le rôle et la légitimité des femmes à promouvoir et protéger les droits humains | 28% | **75%** | 30% | **50%** | Une enquête déterminera en fin du projet l’atteinte de cet indicateur |
| Indicateur 2.2  Pourcentage de femmes et jeunes filles activistes œuvrant dans les zones du projet qui font entendre leurs voix à travers des publications ou actions concertées | 10% | **15%** | 10% | **10%** |  |
| Indicateur 2.3  Pourcentage des femmes activistes ayant bénéficié des opportunités de relance économique engagées dans les activités de promotion et de protection des DH (social et politique) au sein des communautés dans les zones du projet | 10% | **30%** | **0%** | **10%** | Les activités d’appui aux activités génératrices de revenus des femmes défenseuses sont prévus en début d’année 2022 |
| Produit 2.1  Les capacités des acteurs communautaires clés sont renforcées pour contribuer à la protection des défenseuses des droits humains | Indicateur 2.1.1  Nombre de séances de formation organisées en faveur des acteurs locaux clés | **0** | **18** | 18 | **14** |  |
| Indicateur 2.1.2  Nombre des réseaux locaux de protection renforcés | 2 | **4** | 4 | **4** |  |
| Indicateur 2.1.3 : Nombre des mesures ou prises de paroles par les autorités locales ou nationales avec l’appui du projet, pour valoriser le rôle et l’importance des femmes dans la promotion des DH et la consolidation de la paix | 0 | **4** | **4** | **10** |  |
| Produit 2.2  Le poids socio-économique des femmes activistes est renforcé pour faciliter leur influence sociale et politique au sein des communautés et des mécanismes de défense des droits humains | Indicateur 2.2.1  Nombre de personnes bénéficiaires des AGR | **0** | 500 femmes, ( y compris 30% jeunes-filles-hommes et des personnes vivants avec handicap) | **0** | **0** | Ces activités sont planifiées en début d’année 2022 et seront orientées vers les femmes regroupées au sein des réseaux des femmes défenseuses des droits humains formées |
| Indicateur 2.2.2  Nombre des groupements des femmes formés à la gestion/développement de leurs activités économiques | **0** | **50** | 0 | **0** | Idem |
| Indicateur 2.2.3  Nombre de foires d’écoulements des produits appuyés | **0** | **4** | **0** | **0** | Ibidem |